

Table des matières

- Pas encore de réglementation nationale, mais attention aux marchés régionaux en émergence!
- Le défi de la mise en marché des crédits de carbone d'origine agricole
- Quel est le rôle des «regroupeurs de la demande locale » de crédits de carbone?

Malgré le fait qu'il n'y ait pas encore de système réglementé à l'échelle nationale sur les échanges de crédits de carbone, le marché canadien du carbone poursuit sa lancée en raison des démarches réalisées par de nombreux intervenants, tant du côté de l'offre que de la demande. La dissolution des mécanismes associés au marché du carbone qui avaient été proposés par l'ex gouvernement fédéral libéral a considérablement ralenti les activités du marché, avant la publication du projet de loi sur la qualité de l'air de l'actuel gouvernement conservateur.

Des démarches importantes ont été entreprises au Canada en prévision de la mise en place d'un système de référence et de crédits de carbone, proposé par Environnement Canada en août 2005. Il est actuellement impossible d'évaluer l'importance qu'aura la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la nouvelle Loi sur la qualité de l'air. Il est fort probable que la future réglementation contiendra des dispositions pour réduire les émissions de GES ainsi que les émissions d'autres gaz ou particules, y compris ceux qui sont à l'origine du smog dans les grandes villes canadiennes.

Le manque d'intervention concrète de la part des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis n'a pas entièrement freiné le développement du marché nord-américain du marché du carbone.

En l'absence d'initiatives fédérales réglementées, de nombreux marchés du carbone ont été mis en place ou proposés par différents États ou gouvernements provinciaux ainsi que par des coalitions régionales. Ainsi, le Québec a proposé de mettre en place un projet provincial de réduction des GES; la Californie a tout récemment entériné une loi qui exige la réduction des émissions de GES et une coalition de 10 États américains du Nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique ont mis sur pied le *Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI)* pour réduire les émissions de CO₂ produites dans la région. L'intensification des démarches visant la création de systèmes régionaux de gestion des émissions de GES témoigne de la volonté de divers États et provinces de réellement diminuer les stocks de GES, malgré le manque d'initiative des gouvernements centraux à ce chapitre. Il s'agit là de projets intéressants pour tout secteur en mesure de réduire ses émissions de GES, puisque les possibilités de vendre des crédits compensatoires sur plusieurs marchés régionaux ou provinciaux du carbone continuent de croître.

Crédit de carbone ou crédit compensatoire – Réduction des émissions de GES qui a fait l'objet d'une validation et qui est attribuable à l'adoption de pratiques de gestion, de technologies ou de systèmes de contrôle innovateurs.

Système de crédits de carbone – Système de mise en marché qui permet la création de mécanismes d'offre et de demande pour des crédits de carbone, qui peuvent donc être achetés ou vendus.

Actuellement au Canada, il n'existe pas de projets de marché du carbone approuvés par le fédéral, à l'exception de quelques projets pilotes ou d'études. Malgré l'inertie du fédéral dans ce dossier, les spéculations commerciales se poursuivent, mais à un rythme plus lent qu'avant l'élection du gouvernement conservateur au fédéral. L'Alberta a adopté une loi en vertu de laquelle toute nouvelle centrale électrique qui utilise des combustibles fossiles traditionnels comme le charbon est tenue de ramener ses émissions de CO₂ au niveau qui serait émis par un

système alimenté au gaz naturel. Le projet a entraîné la formation d'un marché local de crédits de carbone compensatoires en Alberta qui s'appliquera aux émissions produites par plusieurs nouvelles grosses centrales électriques.

Le défi de la mise en marché des crédits de carbone d'origine agricole

Le marché du carbone prendra de l'expansion en Amérique du Nord et le secteur agricole devra se tenir à la fine pointe des possibilités offertes par les marchés régionaux.

Il est important d'abord de bien comprendre qu'il y a une série d'étapes à franchir avant que l'on soit en mesure de mettre en marché des crédits compensatoires.

1. **Démontrer** qu'il est prouvé scientifiquement que certaines pratiques ou technologies peuvent réduire les émissions de GES.
2. **S'assurer** que le projet répond aux critères d'admissibilité du marché en question (généralement par le biais d'un enregistrement auprès d'un organisme responsable et d'une certification).
3. **Mettre en place** le projet en modifiant certaines pratiques ou en ayant recours à des techniques particulières.
4. **Vérifier** que le projet a réellement permis de réduire les émissions de GES.
5. **Certifier** l'authenticité des crédits compensatoires par une certaine supervision du marché.
6. **Mettre en marché** des crédits de carbone compensatoires.

Les contraintes associées aux crédits de carbone issus du secteur agricole

1. *Petites quantités de crédits produits par exploitation*
2. *Les coûts de vérification des projets associés aux GES seront probablement élevés.*
3. *Nécessité de fusionner les plus petits projets sous forme d'offres regroupées de crédits compensatoires commercialisables*

Le secteur agricole a la possibilité d'offrir des regroupements de crédits de compensatoires de moyenne envergure, ce qui en fait un secteur intéressant pour des études de cas réalisées par les analystes du marché. Compte tenu de cette possibilité, les producteurs doivent aussi comprendre qu'il est particulièrement difficile pour le secteur agricole de mettre en marché des crédits compensatoires, en raison des quantités relativement modestes de crédits qui sont produites par chaque exploitation agricole. Voici certains exemples de projets de réduction des GES en milieu agricole : augmentation de l'indice de conversion alimentaire sur une ferme porcine ou bovine; modification de la période d'épandage du fumier. Il est clair que la question des superficies d'épandage dans le cadre de projets de nature agricole, ainsi que la nécessité de se regrouper, pour plusieurs exploitations, augmentent la complexité des projets et les risques qui y sont associés. Par ailleurs, certaines offres beaucoup plus considérables de crédits compensatoires pourront provenir d'une source industrielle unique. Voici des exemples de projets de grande envergure : amélioration écoénergétique à grande échelle d'une usine de pâtes et papiers dotée de nouvelles pompes et moteurs efficaces qui réduisent la consommation d'électricité de 35 % , ou la construction d'une ferme éolienne de 100-mégawatt dotée de 75 turbines éoliennes.

Le secteur agricole n'est pas le seul à devoir créer des regroupements de crédits compensatoires en fusionnant plusieurs petits projets. Mentionnons, à titre d'exemple, le cas d'un projet communautaire d'économie d'énergie dans le cadre duquel une centaine de propriétaires de résidences s'engagent à utiliser de nouveaux électroménagers à haut rendement ainsi que des



ampoules fluorescentes compactes, à diminuer l'intensité de l'air conditionné et du chauffage de 2°C, etc. Les regroupements de crédits compensatoires obtenus en réduisant la consommation d'énergie de l'ensemble du groupe pourraient ensuite être offerts sur le marché du carbone.

Quel est le rôle des « regroupements de la demande locale » de crédits de carbone?

Le concept de regroupement sera probablement une composante de tout projet qui offrira des crédits compensatoires d'origine agricole sur le marché; de tels services de regroupement constituent en fait un créneau pour les entreprises ou organisations. De petites quantités de crédits compensatoires, issus de divers projets souvent semblables, seront ainsi rassemblées en un vaste portefeuille qui sera plus attrayant pour ceux qui souhaitent acheter des crédits. Le rôle du « regroupement de la demande locale » dans l'approvisionnement du marché en crédits compensatoires sera abordé plus en détail dans les prochains Bulletins sur le marché du carbone.

Le prochain Bulletin sur le marché du carbone du Conseil canadien du porc sera publié à la fin novembre 2006 et traitera notamment des sujets suivants :

- Le programme fédéral du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Validation et vérification des projets de réduction des GES en milieu agricole : quelle est la différence?
- Où en sont les connaissances scientifiques au Canada sur les émissions de GES produites par le secteur porcin?

Les prochains bulletins traiteront aussi de la méthode selon laquelle les projets de réduction des GES pourront être élaborés et mis en place dans les fermes canadiennes. On s'attardera également à certains aspects du marché du carbone susceptibles d'intéresser les producteurs, tels que les options offertes en matière de gestion du risque.

Pour plus d'informations sur les sujets abordés dans le présent bulletin, ou plus de renseignements sur les projets de sensibilisation du Conseil canadien du porc à la gestion des gaz à effet de serre, veuillez communiquer avec :

Cedric J. MacLeod
Conseil canadien du porc
Bureau : 506- 455-6088
Cellulaire : 506- 260-0872
Courriel : macleod@cpc-ccp.com



Addenda au *Bulletin sur le marché du carbone – Juillet 2006* du Conseil canadien du porc

Il a été porté à l'attention du Conseil canadien du porc que certains propos du **Bulletin sur le marché du carbone de juillet 2006**, pouvaient être considérés trompeurs et entacher la réputation des « regroupements de la demande locale » de crédits de carbone au Canada.

En l'absence d'un marché de carbone national réglementé au Canada, le Conseil canadien du porc (CCP) a tenté de suivre l'évolution du marché afin d'offrir des informations pertinentes le plus rapidement possible à ses membres producteurs. Les communications diffusées par le CCP au sujet de la gestion des GES ont pour but, entre autres, de transmettre aux producteurs des informations qui leur permettront de prendre des décisions personnelles éclairées sur le niveau de risque qu'ils souhaitent assumer sur le marché du carbone et d'évaluer s'il est prudent pour eux de participer à un marché spéculatif dans leur situation.

Ce n'était pas dans l'intention du CCP de discréditer le travail des « regroupements de la demande locale » ou des services qu'ils offrent actuellement dans le cadre des marchés de carbone spéculatifs ou en émergence. Le CCP reconnaît que les organisations qui offrent des services de regroupement de l'offre de crédits aideront grandement le secteur agricole à profiter des marchés du carbone existants et émergents.

En raison de la nature spéculative des marchés du carbone en émergence, les producteurs doivent tenir compte qu'il existe tout de même un certain risque de fausse représentation concernant les possibilités présentées à l'industrie porcine sur le marché du carbone. Les producteurs sont en mesure de participer aux marchés du carbone qui sont en pleine évolution actuellement; mais les incertitudes existantes exigent que le CCP recommande à ses producteurs de faire preuve de prudence ou d'éviter de participer aux marchés du carbone jusqu'à ce qu'un système national réglementé soit approuvé et mis en place.

San un tel système, il n'existe pas de moyens officiels par lesquels des stratégies de réduction des GES peuvent être publiquement évaluées et approuvées en fonction de leur fondement scientifique (voir **Le défi de la mise en marché des crédits de carbone d'origine agricole**, ci-haut). L'absence d'un processus public d'examen et d'approbation pour les stratégies proposées de réduction des GES d'origine agricole soulève des difficultés particulières pour le secteur, compte tenu de la complexité du domaine. Par ailleurs, sans ce processus d'examen public, chaque producteur devra tenter de comprendre par lui-même des données scientifiques complexes afin d'être en mesure de décider si une stratégie de réduction des GES peut s'appliquer à son exploitation, ou si la pratique mise en place est scientifiquement fondée.

Pour reprendre l'essence du message livré dans le ***Bulletin sur le marché du carbone de juillet 2006***, les producteurs devraient donc être pleinement conscients des risques qu'ils prennent en participant à des marchés spéculatifs immatures ainsi que de l'importance de se pencher sur les choix qui s'offrent à eux en matière de gestion du risque avant de conclure des ententes contractuelles qui visent à offrir des crédits de carbone sur de nouveaux marchés. Indépendamment de la position actuelle du CCP sur la mise en marché des crédits de carbone, les producteurs doivent se fier à leur compréhension personnelle de leurs options en matière de gestion du risque pour décider de participer ou non au marché du carbone.